

Juillet 2019

N° 32

COMMUNE DE LE HORPS



FLASH INFOS



LE CHIFFRE DU MOIS

Nombre de
Logements Communaux

22

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL



REUNION DU 21 JANVIER 2019

Détermination du loyer du logement communal situé au 14 bis Rue des Forges :

Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de déterminer le montant du loyer et rappelle la volonté de la collectivité de fixer un loyer en tenant compte des plafonds de loyers de logements PLS (prêt locatif social). Celui-ci est fixé à 475 € / mois + 15 € de charges liées à l'entretien de la pompe à chaleur.

Acquisition d'une débroussailleuse en commun avec Champéon :

ouverture de crédit budget général commune :
Montant de l'ouverture de crédit : 12 660 €

Participation aux frais de scolarité d'un enfant de LE HORPS scolarisé dans une école publique de MAYENNE:

Le conseil municipal accepte de verser cette participation. Pour information cette participation s'élève à 421.62 € par élève en classe élémentaire et en CLIS pour 2018 - 2019 mais elle n'est pas fixée pour 2019 - 2020.

REUNION DU 04 MARS 2019

Attribution des subventions communales - Année 2019 :

Associations	Subventions votées
Gaule Ribayenne	130.00 €
Tennis de table (22 licenciés)	Pas de demande
Comité des fêtes	1 900.00 €
US Le Horps (44 licenciés)	1 200.00 €
Basket (80 licenciés)	2 400.00 €
Rallye des copains du terrier	230.00 €
Sauvegarde du petit patrimoine	Pas de demande
C.A.C.H - tir à l'arc (11 licenciés)	300.00 €
Pédale Horpéenne (15 licenciés)	320.00 €
G.D.O.N	Pas de demande
FDGDON	201.95 €
ADMR	570.00 €
TOTAL	7 251.95 €

Participation au financement de l'école privée Saint Louis :

La commune de LE HORPS s'est engagée à verser une participation forfaitaire, selon le nombre d'enfants, afin d'assurer les dépenses de fonctionnement pour les élèves fréquentant les classes élémentaires et maternelles de l'école privée Saint Louis. Le montant est de 500 € par enfant pour l'année 2019.

Effectif : 78 enfants

Montant total : 39 000 €

Participation au financement du poste de secrétaire de l'ADMR - Année 2019 :

Le montant pour l'année 2019 versé à l'ADMR est de 2 100 €.

Vente de la parcelle cadastrée section ZX N° 13 au lieu-dit « Maison Neuve » A.T.D.F. :

Mr le Maire donne lecture de la proposition d'achat de TDF (Télévision de France), d'une parcelle à « Maison Neuve » de 496 m² pour un montant de 40 000 €. Le conseil municipal accepte cette proposition. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Opposition au transfert obligatoire des compétences Eau potable et/ou Assainissement des eaux usées au 1er Janvier 2020 :

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la loi du 7 Août 2015 dite « Loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er Janvier 2020.

La loi du 03 Août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences. Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence Eau et Assainissement collectif à Mayenne Communauté au 1er Janvier 2020.

REUNION DU 01 AVRIL 2019

Affectation des résultats 2018 aux budgets primitifs 2019 :

1 - Affectation du résultat 2018 au budget général commune 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 de 195 835.57 €.

En réserve (compte 1068) = + 149 920.09 €

En report à nouveau (compte 002) = + 45 915.48 €

2 - Affectation du résultat 2018 au budget primitif assainissement 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 de 119 678.55 €.

En report à nouveau (compte 002) = + 119 678.55 €

3- Affectation du résultat 2018 au budget primitif « Lotissement du Sentier » 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne rien reporter.

Vote des taxes directes locales :

Mr le Maire propose de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019 comme suit :

<i>Libellés</i>	<i>Bases d'imposition prévisionnelles 2019</i>	<i>Taux de référence communaux 2018</i>	<i>Taux appliqués par décision du conseil municipal</i>	<i>Produit voté par le conseil municipal</i>
Taxe habitation	553 678 €	14.37 %	14.37 %	81 550 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	409 394 €	25.75 %	25.75 %	108 511 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	155 471 €	42.80 %	42.80 %	67 966 €
Total	1 118 543 €	/	/	258 027 €

Vote des budgets primitifs 2019 :

Budget général « Commune » :

Ce budget s'équilibre à 781 683.48 € en section de fonctionnement et à 539 830.09 € en section d'investissement.

Budget annexe « Assainissement » :

Ce budget s'équilibre à 140 030.55 € en section de fonctionnement et à 111 160.57 € en section d'investissement.

Budget annexe « Lotissement du Sentier » :

Ce budget s'équilibre à 93 700.44 € en section de fonctionnement et à 93 695.44 € en section d'investissement.

REUNION DU 13 MAI 2019

Cotisation AMF :

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que le montant de la cotisation à destination de l'AMF 53 (Association des Maires de France) est de 212.32 € pour l'année 2019.

Dissolution de l'association pour la Sauvegarde du Petit Patrimoine Local :

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Patricia LENOURRY, Présidente de l'association et relatif à la dissolution de l'association. Le conseil municipal donne un accord de principe quant à l'intégration dans l'inventaire communal du patrimoine de l'association et notamment La Chapelle Notre Dame de Pitié dite « La Chapelle à Bourgault », dans l'attente des modalités financières que l'association devra déterminer.

REUNION DU 11 JUIN 2019

Engagement de la collectivité au dispositif de participation citoyenne proposé par les services de la gendarmerie nationale :

Suite à la présentation de l'adjudant Jean-Charles ROLLAND sur le dispositif de participation citoyenne, Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur avis quant à la participation de la commune à cette démarche visant à encourager la population à adapter une attitude vigilante et solidaire au sein de leur environnement. Dans ce sens, il rappelle qu'un protocole devra être signé avec le Préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal accepte que la collectivité intègre le dispositif de « participation citoyenne » proposé par les services de la Gendarmerie Nationale,

Tarifs cantine - garderie : Année scolaire 2019 / 2020 :

Monsieur Le Maire propose de reconduire les prix appliqués pour l'année scolaire 2019-2020, et après en avoir délibéré : Fixe le prix des repas comme suit pour l'année scolaire 2019-2020 :

enfants de - de 4 ans : 2.96€ /repas
enfants de + de 4 ans : 3.62 € /repas
enfants ayant un régime alimentaire : 0.60 €/repas
adultes : 7.75 €/repas

Fixe les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2018-2019 comme suit :

QF compris entre 0 et 800 :
1.22 €/demi-journée
QF compris entre 801-1200 :
1.33 €/demi-journée
QF compris entre 1201 et plus :
1.43 €/demi-journée

Chantiers « argent de poche » : édition 2019 :

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de participer à la nouvelle édition « opération argent de poche ». L'objectif de cette initiative est de permettre à des jeunes de 16 à 18 ans de travailler l'été au sein des différentes communes de Mayenne Communauté au travers de la mise en place de travaux d'intérêt général. Proposition est faite d'accueillir deux chantiers « argent de poche » :

3 jeunes du 09 au 11 juillet 2019,
3 jeunes du 28 au 30 août 2019.

La rémunération sera prise en charge par Mayenne Communauté ; la commune assurera l'encadrement, la gestion administrative, la mise à disposition du matériel, de moyens humains ainsi que des vêtements de travail .

Curage des lagunes : signature de conventions avec les exploitants pour l'épandage des boues : Monsieur Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des conventions liant trois exploitants agricoles de LE HORPS et la commune concernant l'épandage des boues des lagunes sur des sols agricoles cultivés. Il rappelle que les travaux de curage auront lieu fin août, début septembre 2019 .

Rénovation et extension de la cantine : lancement du marché de maîtrise d'œuvre : Mr Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'étude de faisabilité, réalisé par l'architecte du CAUE, Mme Aurélie LEFORT GUELOU, concernant la rénovation et l'extension de la cantine. Il rappelle qu'un groupe de travail composé d'élus et de l'équipe du CAUE s'est rassemblé à plusieurs reprises pour définir les grandes orientations du projet. Le projet présenté n'est qu'une étude mais il convient , à ce stade, de désigner un maître d'œuvre pour retravailler ce projet.

Fiscalité locale LE HORPS : Quelques chiffres

207 Euros par foyer = C'est le montant communiqué par les services de Bercy concernant le gain moyen réalisé en 2019 par 207 contribuables soumis à la Taxe D'Habitation sur 324 au total pour Le Horps. Pour rappel, cette réduction représente 65 % de la TH en 2019 et elle était de 30 % en 2018.

« Portraits ou voyage en Pays Ordinaire » par la Compagnie Oh.

Portraits #4 Le Horps - du Vendredi 26 au mardi 30 avril 2019

L' Association Le Kiosque. (Centre d'Action Culturelle du Pays de Mayenne) a proposé sur la commune un spectacle de rues. Pauline et Olivier, de la compagnie Oh se sont installés sur le parking de l'église. Ils sont allés à la rencontre des habitants récolter des histoires du passé, des anecdotes Deux spectacles ont été donnés, rencontrant un vif succès. Un carnet de bord a été écrit par les deux acteurs de la compagnie Oh.



Ce carnet de bord de notre voyage en pays ordinaire chez nous au Horps est consultable à la bibliothèque, n'hésitez pas à venir le lire. Des anecdotes, portraits, note de vie nous transportent dans le passé avec des histoires vraies des habitants du HORPS.

Merci à l'association « Le Kiosque » de Mayenne ainsi qu'à Olivier HEDIN et Pauline FONTAINE



COMMEMORATION DU 8 MAI



La commémoration du 8 Mai a eu lieu le dimanche 12 Mai 2019 par une belle journée ensoleillée. Merci à tous pour votre participation.



REVITALISATION DU CENTRE BOURG



DE HORPS COMME DEDANS

Un projet de revitalisation du bourg

Dans le cadre de l'étude sur le centre-bourg du Horps, nous prenons nos quartiers dans votre commune les 19 et 20 juin prochains !

Cette immersion a pour but d'échanger avec le maximum d'entre-vous

Le « temps fort » pour nous raconter votre territoire autour d'un verre

**Mercredi 19 juin
18h-20h**
dans l'ancien bureau de poste

Au plaisir de vous rencontrer toutes et tous très bientôt ! Alice, Mathieu et Enzo



ont été retenues pour cette action subventionnée à 80 % par des Fonds Européens (Leader).

DE HORPS COMME DEDANS

Une action de revitalisation de centre bourg, pourquoi, comment ?

1) Le contexte

Le sujet de la revitalisation des centres bourgs en milieu rural interpelle. Il est stratégique à une période de mutations et de fortes interrogations. Quel avenir pour nos communes et nos villages ? Pour apporter des éléments de réponse les plus objectifs possibles à cette question la commune du Horps a candidaté début 2019 à l'appel à projet initié par le GAL Haute Mayenne (Groupe d'Action Local en charge d'animer une stratégie territoriale en milieu rural). Les communes de LE HORPS et CHAILLAND

2) Le déroulement de cette opération et les objectifs

Cette mission a été confiée à un groupement composé de 3 structures Rennaises : Facteur Urbain, AKHOS et Made. Le pilotage est assuré en dehors de l'équipe projet locale par le GAL et l'AP ESS (Association Départementale pour la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire). Les enjeux sont multiples et transversaux, sont questionnés tout ce qui touche à l'habitat, la mobilité, l'animation et les dynamiques associatives, la situation des commerces en milieu rural, les espaces publics et le patrimoine.

L'objectif, après une bonne appropriation des enjeux, des atouts et des faiblesses est de faire émerger des solutions innovantes pour redonner au centre bourg son attractivité et être en capacité optimale pour accueillir de nouveaux habitants.

Le sujet est complexe et engageant, d'où une mission qui va se dérouler de Juin 2019 à Février 2020.

Alice, Enzo et Matthieu, les prestataires retenus ont des compétences certaines en matière de concertation, sociologie, architecture, urbanisme, paysage, commerces/ services, analyses territoriales ...

Cette équipe pluridisciplinaire va et a pu aller à la rencontre d'un maximum d'Horpéen pour nous aider à construire une stratégie.

Les grandes étapes de leur mission sont :

- Une phase diagnostic (avec 2 jours d'immersion).
- L'écriture de scénarios et d'un plan d'action en phase 2 et 3
- Une restitution de l'ensemble de leurs travaux en Février 2020

Le développement de notre commune nous concerne tous. « Le monde de demain ne sera pas celui d'hier ».

De nouveaux services sont à mettre en place pour répondre aux évolutions importantes que nous vivons, le numérique est marquant dans ce sens.

Certaines évolutions ne sont pas positives mais de nouvelles formes de solidarités ou du mieux vivre ensemble émergent et sont à encourager. L'époque est charnière en période de mise en place de nombreux schémas directeurs avec l'intercommunalité : PLH (Plan Local de l'Habitat), SCOT, PLUI ... Le positionnement de la commune du HORPS, reconnue pôle de proximité rural dans cet environnement est à renforcer.



Merci à chacun d'entre vous pour votre coopération et votre contribution dans ce projet de revitalisation « De Horps comme Dedans ».

Date à retenir : Prochains ateliers revitalisation : **Mardi 23 Juillet 2019 à 18 h 00** au local de l'ancienne Poste. Vous êtes tous invités à y participer dès 18 h et même après si vous ne pouvez pas être à l'heure.

ACCUEIL DE LOISIRS

Notre structure accueille les enfants de 3 à 12 ans de la commune et des communes extérieures.

Notre projet éducatif a plusieurs objectifs. Le principal est le RESPECT. Les suivants sont l'apprentissage à l'autonomie, la socialisation et l'épanouissement personnel.

Dans le cadre du projet pédagogique des structures péri et extra-scolaires de la commune, des objectifs opérationnels et des moyens ont été mis en place afin de répondre à nos objectifs.

Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié et compétent. Les activités sont adaptées aux âges et aux capacités des enfants.

L'accueil de loisirs est aménagé par atelier. Trois enfants peuvent jouer en même temps sur **l'espace « atelier »**. Les ateliers sont : la ferme, le zoo, le poney club, le château, le théâtre de marionnettes et prochainement, la caserne des pompiers.



Un grand espace « cuisine » fait le plaisir de tous les enfants.



L'accueil de loisirs accepte pour règlement les chèquiers CAF , les tickets-loisirs / bons vacances de la MSA et les chèques ANCV.

En ce qui concerne la CAF, les **Chèques Loisirs**, sont des "**coups de pouces financiers**" qui permettent aux **enfants** de pratiquer des loisirs et de découvrir des activités sportives et culturelles.

Véritable titre de paiement, il se présente sous la forme de chèques d'une valeur nominale de 6€. Leur attribution tient compte du quotient de la famille.

Critères d'attribution

Les Chèques Loisirs Caf sont attribués aux familles de la Caf de la Mayenne qui :

- . sont allocataires et perçoivent au moins une prestation familiale en octobre 2018,
- . ont un quotient familial compris entre 0 et 600 € en janvier 2019,
- . ont un enfant à charge né entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2015 (entre 3 et 18 ans).

Le quotient familial détermine le droit à bénéficier de chèques et leur nombre par enfant.

Les chèques loisirs CAF sont envoyés personnellement aux enfants.

Nature des projets vacances

Avec les Chèques Loisirs Caf, les familles pourront payer des: activités culturelles (cinéma, théâtre, parc d'attraction, zoo, musée, patinoire,...) activités sportives (licence, entrée piscine), des accueils de loisirs (centres de loisirs) et des vacances en famille (camping, location, gîte, mobil-home, hôtel

Renseignements complémentaires :

DOCAPOST APPLICAM

Tel partenaires : 03 87 15 09 19

Tel allocataires : 03 87 15 09 10

@ : cheques-loisirs-caf@docapost-applicam.fr

Selon les statistiques de la CAF, en Mayenne, uniquement 60% des chèques sont utilisés par l'ensemble des bénéficiaires. Les 40 autres % sont perdus !

Alors n'hésitez pas à venir utiliser vos chèques CAF, vos tickets-loisirs / bons vacances de la MSA et vos chèques ANCV dans notre structure.

Nous vous attendons tous très nombreux. A très bientôt.

L'Equipe d'animation



INCIVILITES

LE HORPS, village tranquille où il fait bon vivre mais restons vigilants si nous voulons sauvegarder notre tranquillité et notre bien vivre ensemble !

Participation Citoyenne

Dans les prochaines semaines, la commune s'apprête à signer une convention, un protocole avec la gendarmerie. Ce dispositif « Participation Citoyenne » a pour but de renouer des liens avec la population et nos gendarmes ; pour ensuite être plus efficace contre la petite délinquance et les incivilités relevées ces derniers temps.

En effet, des dégradations sur du mobilier public ont été constatées : c'est désagréable et cela doit cesser. Des rondes de nuit et des référents nous y aideront.



Bruits de voisinage

La réglementation sur les nuisances sonores sont réglementées par arrêté préfectoral :

Version consolidée au 3 avril 2014 (arrêté préfectoral modificatif n° 2014043-0013 du 3 avril 2014) - arrêté préfectoral n° 2008-D-278 du 15 juillet 2008 portant réglementation des bruits de voisinage - L'arrêté est consultable sur le site de la préfecture : <http://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-et-biodiversite/Bruit/Lutte-contre-le-bruit>

Extrait de l'arrêté :

Article 9 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- ☑ les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 19 H 30
- ☑ les samedis et mercredis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
- ☑ les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H.

Article 12 - Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant de chaînes hifi, magnétophones, appareils de radiodiffusion et de télévision, instruments et appareils de musique, appareils ménagers, déplacements de meubles, etc...ainsi que ceux résultant de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

Chiens errants

Rappel aux propriétaires : Le maire rappelle que la divagation des chiens est interdite



« Chaque propriétaire est donc tenu de maintenir son animal dans l'enceinte de sa propriété par tout moyen à sa disposition (clôture, attache...). ».

Tout chien en divagation pourra être saisi et confié au refuge où le propriétaire devra aller le chercher et s'acquitter des frais de garde.

Il est également rappeler aux propriétaires de chiens que les aboiements (jour et nuit) sont des nuisances sonores pour les voisins. Les propriétaires de ces chiens doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter ces désagréments.

BRUITS de voisinage



Respect
et tolérance, apprenons
à bien vivre ensemble.

CACH Tir à l'arc

Le club de tir à l'arc CACH, a un projet de jeu d'Archer. Une mélange de balle au prisonnier et de paint ball, en toute sécurité.

Pas de peinture, mais des flèches à embout mousse, casques et protections bras.

Un jeu d'équipe (famille, amis, collègues de travail, collégiens, etc...) N'importe où (salle de sport, terrain de foot, chez des particuliers - suivant l'espace exigé , un champ, une grange...)

Un jeu pour s'amuser, décompresser. Ce jeu s'appellera CACH TAG .

Vous serez informé du lancement, nous le souhaitons , pour la rentrée.



US BASKET

Bonjour à tous,

A l'intérieur du livre du club de basket du Horps, la page de la saison 2018-2019 est en train de se tourner pour laisser la place à la suivante...

Auparavant, nos jeunes équipes ont participé au tournoi des 1000 pattes de St Berthevin. Comme pour la saison de championnat, les résultats de nos joueuses ont été excellents. Nos poussines terminent 8ème sur 22. Les benjamines finissent à la 6ème place sur 18 et les minimes 5ème sur 16.

A cette occasion un de nos coachs a pris une jolie photographie des 3 équipes rassemblées et nous sommes heureux de vous la présenter.



La saison prochaine sera importante pour notre club:

1) Nous voulons assurer le renouvellement de nos équipes en attirant les plus jeunes vers le basket. Ce n'est pas une tâche aisée face à "l'ogre football" et ses fabuleux résultats en coupe du monde...mais nous avons essayé de relever le défi en organisant des journées découvertes basket pour les 7-11 ans le vendredi de 17h30 à 18h45. Nous recommencerons cette opération dès le 1er vendredi de la prochaine rentrée scolaire (le 6/09 de 17h30 à 18h45 également) en espérant faire signer plein de licences.... Nous avons également "élargi notre horizon" en nous tournant vers la mairie et l'école primaire de Javron afin d'y organiser une opération basket école. En effet, nous souhaitons que les petits Javronnais viennent jouer au basket avec nos jeunes du Horps et des communes voisines. C'est un beau succès auprès de ces écoliers.

2) L'AJ Le Horps intégrera la CTC Nord Mayenne pour s'associer aux clubs de Mayenne et Martigné et ainsi permettre à nos meilleures joueuses qui le souhaitent de jouer en championnat régional et de rencontrer des clubs des Pays de Loire(72/49/44 et 85).Ainsi des matchs de ce niveau auront lieu dans notre salle. Cette adhésion n'est pas limitée au seul accès à l'élite mais cela doit permettre à chacune de pouvoir jouer au basket car parfois, tout seul, nous ne pourrions pas engager d'équipe dans certaines catégories par manque de joueuses. De plus, cela doit faciliter l'accès à davantage de séances d'entraînement pour toutes. Enfin et surtout cela augmente l'ouverture de nos jeunes vers les autres jeunes et ainsi se faire de nouvelles copines.

3) Nous avons toujours un rêve :attirer plus de garçons vers le basket...alors avis aux jeunes amateurs!

La belle saison arrivant avec la période des congés,nous vous souhaitons à tous d'agréables vacances et nous vous attendons nombreux dans la salle de sports pour la reprise en Septembre!



REPAS DES AINES

Samedi 14 Septembre 2019 aura lieu le repas des Aînés pour les personnes nées avant le 31 Décembre 1954.

Fin Juillet, début Août, un membre du conseil municipal ou du CCAS vous rendra visite.

Retenez bien cette date sur votre agenda.



PROCHAINES DATES A RETENIR

2019



Jeudi 11 Juillet Barbecue du Club

Samedi 14 Septembre Repas des Aînés

Samedi 05 Octobre Fête communale

Dimanche 06 Octobre Fête communale